



Aide juridictionnelle abusive ...

Par **vincent**, le **21/04/2010** à **09:07**

Bonjour,
Actuellement en procès avec mon ex femme qui bénéficie l aide juridictionnelle, après quelques renseignements sur cette aide, je m aperçois qu elle ne devrait plus en bénéficier, car s étant mise en concubinage avec une personne qui travaille.
En fait grace à cette aide, elle se permet de faire appel de chaque décision de justice. Moi de mon coté cette aide je n y ais pas le droit et je paye mon avocat depuis maintenant deux ans. En fait je suis persuadé que si elle ne bénéficiait pas de cette AJ, mes affaires seraient finis depuis bien longtemps.
Que puis je faire pour dénoncer cette situation.
merci